[Text]

M. Joyal: D'accord, cela ne figure pas à la première page, c'est la raison pour laquelle j'attire votre attention dessus.

The Chairman: Are we satisfied with that motion?

Mr. Gamble: I am afraid, Mr. chairman, that I do not understand if we have decided that the quorum shall consist of four members, at least one of which shall be a member of the government and one a member of an opposition party. Is that the motion?

The Chairman: No. This is not a quorum in other words, no vote could be taken at one of those meetings.

Mr. Gamble: I recognize that.

The Chairman: The purpose is simply to permit the proceedings of the Committee to proceed and for evidence to be taken.

Mr. Gamble: I recognize that as well. I am just wondering, though. In view of the fact that you mentioned a meeting of the Standing Committee on Finance, it was my understanding that the motion adopted by the Finance Committee, although I am not on it, was that the members there should be members at least including one government member and one member of an opposition party.

The Chairman: Correct.

Mr. Gamble: Is that not the motion before us now?

The Chairman: The only difference is that this was the motion originally proposed to the Standing Committee on Finance and was the one adopted by both committees last year, that an official opposition member be present.

At the Finance committee I think it was Bob Rae who said that was not fair if you guys do not show up and I do, why should we not be able to proceed. Quite frankly, I have no objection to that. If you prefer to amend the motion to take out "official opposition", I do not see any problem with that. If you prefer that in the same motion.

Mr. Gamble: It was just that you referred to it. I just wondered if that is what we are voting on.

The Chairman: That is what we are voting on.

Mr. Gamble: So the word "official" does not appear in the motion.

The Chairman: No, the motion proposed has the word "official" in it.

Mr. Deniger: It is the same one as last year it is the same text. Identical.

Mr. Hawkes: Mr. Chairman, in this particular case, with the Chairman being a member of the official opposition, it is almost redundant.

The Chairman: From the point of view of the official opposition, I do not think that is a problem. I would be prepared to strike the word "official" from the motion and adopt the same motion we had before the Standing Committee on Finance.

[Translation]

Mr. Joyal: Fine, this is not on the first page and that is the reason why I want to draw your attention to that particular point.

Le président: Êtes-vous satisfaits de cette motion?

M. Gamble: Monsieur le président, je ne suis pas certain d'avoir bien compris ce qui a été décidé; le quorum sera de quatre membres, avec au moins un député du gouvernement et un député d'un parti de l'opposition, n'est-ce pas?

Le président: Non. Ce n'est pas là un quorum. Autrement dit, il ne serait pas possible de voter lors de ces réunions.

M. Gamble: Je m'en doute bien.

Le président: Il s'agit simplement de faire en sorte que la séance puisse se dérouler et que nous puissions entendre les témoignages.

M. Gamble: Je m'en doute bien également. Cependant, je me pose une question. Vous avez fait allusion à la réunion du Comité permanent des finances; et j'avais cru comprendre que la motion adoptée lors de cette réunion du Comité des finances,—et je dois signaler que je n'en suis pas membre,—exigeait qu'il y ait au moins un député du gouvernement et un député d'un parti de l'opposition.

Le président: C'est exact.

M. Gamble: Ne sommes-nous pas saisis d'une motion identique?

Le président: La seule différence, c'est que c'est là la motion qui avait été proposée à l'origine au Comité permanent des finances, celle d'ailleurs qui, l'année dernière, avait été adoptée dans les deux comités; l'opposition officielle devait être représentée.

Lors de la réunion du Comité des finances, c'est M. Bob Rae, je pense, qui a déclaré que cela n'était pas juste; si vous ne venez pas et si moi je suis présent, pourquoi la séance ne pourrait-elle pas se dérouler. En toute franchise, je n'ai pas d'objection à cela. Je ne vois pas de problème à ce qu'on modifie la motion pour supprimer l'expression «opposition officielle».

M. Gamble: En fait, vous avez fait allusion à cette motion. Je me demandais simplement sur quoi nous allions voter.

Le président: C'est là-dessus que nous allons voter.

M. Gamble: Donc, le terme «officielle» ne paraît pas dans la motion.

Le président: Non, le terme «officielle» figure dans la motion qui a été proposée.

M. Deniger: C'est la même que l'année dernière, c'est le même texte. Absolument identique.

M. Hawkes: Monsieur le président, dans ce cas, vu que le président est un député de l'opposition officielle, il y a pratiquement double emploi.

Le président: Du point de vue de l'opposition officielle, je ne pense pas que cela pose de problèmes. Je serais prêt à ce que l'on supprime le terme «officielle» et à ce que l'on adopte une motion identique à celle qui a été adoptée au Comité permanent des finances.